

COMMUNES	FACTURE ACOMPTE	FACTURE SOLDE	RELÈVE DES COMPTEURS
ARDIN	Mai	Novembre	Septembre
COULONGES	Mai	Novembre	Septembre
ECHIRE	Mai	Novembre	Août
SCIECQ	Mai	Novembre	Septembre

NOTICE EXPLICATIVE FACTURE D'ACOMPTE

Vos références

Elles sont à communiquer dans toute correspondance avec le SECO.

Vos identifiants Espace Abonné

Le N° de contrat et la Clé de sécurité vous permettent de vous connecter à votre Espace Abonné sur

www.syndicat-seco.com rubrique Mon espace abonné.

Type de facturation et références de la facture :

Sur la facture d'acompte estimatif, le volume estimé est calculé selon vos habitudes de consommation des trois dernières années.

Net à payer:
Somme à régler sous 3 semaines à réception de la facture ou prélevée sur votre compte bancaire à la date de prélèvement indiquée sur la facture

Distribution de l'eau

- Abonnement ou part fixe :

Correspond à la location du compteur d'eau.

- Consommation d'eau ou part variable :

Correspond au volume d'eau estimé et calculé selon vos habitudes de consommation des trois dernières années.

Abonnement et consommation d'eau :

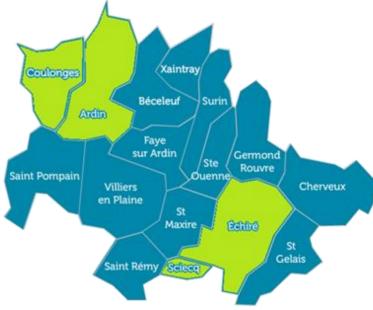
Ces deux rubriques de facturation peuvent figurer sur deux lignes différentes sur les factures. Cela se produit lorsqu'il y a eu un changement de tarif en cours de période.

La première ligne correspond à l'ancien tarif et la seconde au nouveau tarif. Ce référer à la date d'entrée en vigueur du tarif.

Organismes publics :

La redevance pollution est collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à qui elle est intégralement reversée.

L'Agence de l'Eau finance des actions d'amélioration dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

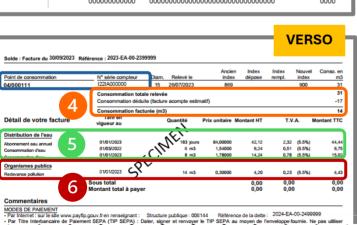


COMMUNES	FACTURE	FACTURE	RELÈVE DES
	ACOMPTE	SOLDE	COMPTEURS
AUTRES COMMUNES	Avril	Octobre	Juillet / Août



NOTICE EXPLICATIVE FACTURE DE SOLDE





<u>Vos références</u> : <u>Vos identifiants Espace Abonné</u>

Elles sont à

communiquer dans
toute correspondance
avec le SECO.

Le N° de contrat et la Clé de sécurité vous
permettent de vous connecter à votre
Espace Abonné sur
www.syndicat-seco.com rubrique Mon

www.syndicat-seco.com rubrique Mon espace abonné.

Type de facturation et références de la facture :

Le volume affiché représente votre consommation totale pour l'année.

La période de consommation correspond à la période entre 2 relèves réelles du compteur d'eau.

Net à payer :

Somme à régler sous 3 semaines à réception de la facture ou prélevée sur votre compte bancaire à la date de prélèvement indiquée sur la facture.

4 Consommation (en m3):

Consommation totale relevée = votre consommation ANNUELLE. **Consommation déduite** = votre consommation DÉJÀ FACTURÉE (facture d'acompte).

Consommation facturée = votre consommation restant A RÉGLER (= consommation annuelle - consommation déjà facturée).

Distribution de l'eau :

- Abonnement ou part fixe :

Correspond à la location du compteur d'eau.

- Consommation d'eau ou part variable :

Correspond au volume d'eau consommé.

Abonnement et consommation d'eau :

Ces deux rubriques de facturation peuvent figurer sur deux lignes différentes sur les factures. Cela se produit lorsqu'il y a eu un changement de tarif en cours de période.

La première ligne correspond à l'ancien tarif et la seconde au nouveau tarif. Ce référer à la date d'entrée en vigueur du tarif

Organismes publics :

La redevance pollution est collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à qui elle est intégralement reversée.

L'Agence de l'Eau finance des actions d'amélioration dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Modalités de paiement :

Notre collectivité dépend du Service de Gestion Comptable de Niort, située 220 Rue de Strasbourg à 79000 NIORT.

Tél: 05 49 78 71 30 Courriel: sgc.niort@dgfip.finances.gouv.fr

Pour régler votre facture, plusieurs moyens de paiement s'offrent à vous : par PAYFIP, par TIP SEPA, par virement bancaire, par prélèvement à échéances, en espèces chez un buraliste agrée ou par chèque (à l'ordre du Trésor Public).

Nous vous rappelons que si toutefois vous rencontrez des difficultés de paiement, vous pouvez demander un plan d'étalement de votre dette au **Service de Gestion Comptable de Niort** (*plan accordé sous certaines conditions*). Vous pouvez également vous rapprocher soit du CCAS de votre commune, soit du Conseil Départemental pour faire une demande d'aide par le Fond de Solidarité Logement (FSL).